

REDUCIO

5 rue du Talus
 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
 France
 TVA:

FACTURE

FA2201076

Date de facturation : 10/05/2024
 Numéro de commande : ZB-701901

Votre interlocuteur: Nicolas Rey
 +33 6 16 95 37 64
rey_nicolas@network.lilly.com

Notre interlocuteur: David WALTISPERGER
 +33 3 89 62 96 28
info@recowa-group.com

Cher Monsieur Rey,

Nous vous remercions pour votre commande et votre confiance et avons le plaisir de vous soumettre notre facture pour les positions suivantes et selon les conditions ci-dessous:

Pos.	Article	Designation	Quantité	Prix unitaire	Somme en €
10	R512072	Détendeurs / régulateurs de pression type P130J DN10 Kvs: 1,7 DIN - Clamp connections Complete stainless steel construction Linear connection Diaphragm: PTFE Seat material: EPDM Non-relieving Stainless steel adjustment knob Spring range: 2–8 barg Internal wetted parts: ≤ 0,51 micron Ra – SF1 External surface: ≤ 0,76 micron Ra – SF3 Without gauge connections Without extra options	1,00	1 865,00	1 865,00

Somme (report) en €	1 865,00
---------------------	----------

Transport et emballage

Prix de l'emballage	40,00
Coût du transport DAP (sans dédouanement / hors taxes)	60,00
Somme en €	1 965,00
TVA en sus de 20,00% sur la somme totale	393,00
Montant total en €	2 358,00

Conditions de paiement

Conditions de paiement:	100% à la date de livraison
Délai et mode de paiement:	30 jours à réception de la facture par virement bancaire
Montant total de la facture:	€ 2 358,00
Date limite de paiement:	10/06/2024

Veuillez effectuer le règlement de la facture par virement bancaire sur le compte ci-dessous :

Identité :	RECOWA SAS
Banque :	CCM DES TROIS PAYS
Adresse :	82 RUE DU GENERAL DE GAULLE 68128 VILLAGE NEUF FRANCE
IBAN :	FR 76 10278 03050 00021684801 07
SWIFT / BIC :	CMCI FR 2A

Nous vous remercions d'avance pour votre règlement et restons à votre disposition pour toute question.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, nos salutations les meilleures.

RECOWA SAS

- En conformité avec la loi n°2008-776 du 4 août 2008, une pénalité sera appliquée pour retard de paiement, calculée au taux d'intérêt légal multiplié par 3.
- En conformité avec la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € sera appliquée pour tout retard de paiement.
- Escompte non applicable.